

Assemblée Générale constitutive de l'Association En Martines

Lundi 1^{er} mai 2017, 8h, foyer de la grande salle, Le Mont-sur-Lausanne

Une assemblée générale constitutive de l'Association fur convoquée par distribution de papillons à cet effet dans les boîtes aux lettres des habitants compris dans périmètre délimité par la place du Petit-Mont au nord, par l'autoroute au Sud, par la route de Lausanne à l'Ouest et par le chemin de la Clochatte à l'Est. La distribution des papillons a eu lieu le dimanche 2 avril 2017.

La séance est ouverte à 20h15 par M. Jean-Pierre Moser.

Ordre du jour

1. Présentation des buts de l'association
2. Discussion et approbation du projet de statuts
3. Election du Comité
4. Fixation du montant des cotisations annuelles
5. Désignation des vérificateurs aux comptes
6. Date de la première assemblée générale (assemblée générale ordinaire)
7. Divers et propositions individuelles

1. Présentation des buts de l'association

Les buts de l'association, tels que décrits dans les projets de statuts sont présentés et discutés avec l'Assemblée.

2. Discussion et approbation du projet de statuts

Les projets de statuts sont passées en revue article par article et l'Assemblée apporte les modifications qu'elle juge pertinente au projet de statuts. Les statuts tels que modifiés se trouvent en pièce jointe. Ceux-ci sont qui sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée, moyennant les modifications convenues.

3. Election du Comité

Afin de permettre un meilleur partage des tâches et de la charge de travail, les membres présents désignent 8 membres du Comité. Ces membres sont les suivants, par ordre alphabétique : M. Olivier Cart, Mme Marie-Pierre Constant

Knecht, M. Jean-Pierre Moser, Mme Elisabeth Nicollier, M. Gilles Rocher, Mme Louisa Rossat, M. Julien Rossat et Mme Anne-Claire Vionnez.

En dérogation aux statuts, l’Assemblée générale donne son approbation au Comité, pour la première année, de s’organiser librement lui-même et de procéder à l’élection des postes statutaires lors de la première assemblée générale ordinaire.

4. Fixation du montant des cotisation

Les cotisations sont fixées de la façon suivante :

Membres individuels 20.-

Familles : 30.-

Personnes morales : 100.-

5. Désignation des vérificateurs aux comptes

L’Assemblée élit Mme Laurence Gauthey et M. Roger Rigo comme vérificateurs aux comptes pour le premier exercice.

6. Date de la prochaine assemblée générale (assemblée générale ordinaire)

La première assemblée générale ordinaire est fixée au 1^{er} mai 2018

7. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Pierre Moser répond aux diverses questions des membres, convie les membres présents à partager le verre de l’amitié et invite les membres de l’association à partager un moment convivial avec leurs voisins et membres de l’association nouvellement créée.

La séance levée à 23 heures par M. Jean-Pierre Moser

Le présent PV a été rédigé par M. Jean-Pierre Moser et validé par la Présidente, Mme Elisabeth Nicollier et Mme Marie-Pierre Constant Knecht.

